

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS AGRESSÉ

**Waleed Abu al Khair, avocat spécialiste des droits humains, a été agressé par un codétenu et est victime de harcèlement de la part des autorités de la prison. Cet homme est un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition.**

**Le 18 avril 2015, Waleed Abu al Khair, éminent avocat spécialiste des droits humains, a été frappé par un codétenu à la prison d'Al Hair à Riyadh. Cet homme a déposé une plainte auprès des autorités de la prison après avoir reçu des soins médicaux. Il n'a reçu aucune réponse mais le lendemain, trois gardiens ont fouillé sa cellule à la recherche d'objets interdits. N'ayant rien trouvé, ils ont laissé ses effets personnels éparpillés sur le sol.**

Waleed Abu al Khair a été agressé après avoir s'être plaint des mauvaises conditions de détention, comme le manque d'accès à une alimentation adaptée et à des services essentiels, ainsi que de la corruption au sein de la prison. Ce n'est pas le premier défenseur des droits humains à être harcelé en prison pour s'être exprimé au sujet des mauvais traitements et des conditions carcérales, ou pour avoir voulu informer les prisonniers quant à leurs droits fondamentaux. D'autres militants sont victimes d'un traitement similaire.

Après sa première arrestation le 15 avril 2014, Waleed Abu al Khair a été conduit au centre de détention de la Direction des enquêtes criminelles à Riyadh, où il a été détenu à l'isolement pendant quelques jours et privé de sommeil en étant constamment exposé à une lumière vive. Il a ensuite été transféré vers différents centres de détention. Cet homme affirme avoir reçu des coups et autres mauvais traitements, notamment lorsqu'il a été conduit de la prison de Briman à Djedda à celle d'Al Malaz à Riyadh, le 11 août 2014.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à veiller à ce que Waleed Abu al Khair soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements, y compris de la part d'autres prisonniers, et à diligenter une enquête impartiale et indépendante sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à libérer cet homme immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- faites part de vos inquiétudes quant au fait que lui et d'autres défenseurs des droits humains soient pris pour cible en prison ;
- priez-les à veiller à ce que la condamnation de cet homme soit annulée.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 JUIN 2015 À :**

#### Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

Salman bin Abdul Aziz Al Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty the King  
Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite  
**Fax (via le ministère de l'Intérieur) :**  
**+966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)**  
**Twitter : @KingSalman**  
**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,**  
**(Votre Majesté, dans le corps du**  
**texte)**

#### Ministre de l'Intérieur

Mohammed bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud  
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933  
Airport Road, Riyadh 11134  
Arabie saoudite  
**Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)**  
**Formule d'appel : Your Excellency, /**  
**Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

#### Commission nationale des droits humains

Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban  
PO Box 58889, Riyadh 11515  
King Fahad Road  
Building No. 3, Riyadh, Arabie saoudite  
**Fax : +966 11 418 5101**  
**Email : [info@hrc.gov.sa](mailto:info@hrc.gov.sa)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 98/14.  
Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde23/003/2015/en/>.

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS AGRESSÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Waleed Abu al Khair est un éminent avocat spécialiste des droits humains qui préside l'Observatoire des droits humains en Arabie saoudite, organisation indépendante de défense des libertés fondamentales créée en 2008. Il a défendu de nombreuses personnes victimes de violations des droits humains. Parmi ses clients figure Raif Badawi.

Depuis 2011, Waleed Abu al Khair fait l'objet de harcèlement, de surveillance et d'une interdiction de voyager à l'étranger. Les autorités l'ont arrêté et interrogé à de nombreuses reprises et ont engagé des poursuites à son encontre au moins deux fois. Cet homme a été appréhendé le 15 avril dernier à l'issue de sa cinquième audience devant le Tribunal pénal spécial à Riyadh. Il purge actuellement sa sentence à la prison d'Al Hair. Le Tribunal pénal spécial, juridiction d'exception jugeant des affaires en rapport avec la sécurité et la lutte contre le terrorisme, et dont la compétence et les règles internes n'ont pas été précisées, l'a déclaré coupable d'avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nui à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales » et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public ».

Le 6 juillet 2014, Waleed Abu al Khair a été condamné à 15 ans de prison, une interdiction de voyager de la même durée et une amende s'élevant à 200 000 riyals (environ 45 000 euros). Le 12 janvier, lors du procès en appel, le juge qui a confirmé sa condamnation a ordonné qu'il purge l'intégralité de sa peine pour avoir refusé de présenter des excuses pour les faits qui lui sont reprochés. Cet homme continue de refuser de reconnaître la légitimité du Tribunal pénal spécial.

Des dizaines d'autres défenseurs des droits humains et de militants de la société civile font l'objet de la répression exercée par les autorités depuis plusieurs mois. Parmi eux figurent des membres de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), créée en octobre 2009, qui signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation. Au moins 12 membres fondateurs de cette organisation sont emprisonnés, détenus sans inculpation ou en cours de jugement.

Bon nombre des défenseurs des droits humains incarcérés ont indiqué être victimes de harcèlement et d'autres mauvais traitements. La plupart se plaignent des conditions de détention et du traitement discriminatoire qui leur est imposé. Leurs effets personnels sont confisqués arbitrairement. Les prisons saoudiennes sont surpeuplées. Plus de 300 prisonniers peuvent dormir à même le sol dans des endroits prévus pour 80 personnes, le plus souvent sans matelas ni couverture, et doivent attendre longtemps avant de pouvoir aller aux toilettes. Certains sont mal nourris et voient à peine le soleil pendant de longues périodes. Bon nombre de militants sont incarcérés avec d'autres prisonniers dont certains ont été condamnés pour des crimes violents.

Ainsi, Issa al Nukhaifi, un autre membre de l'ACPRA détenu depuis le 15 septembre 2012, s'est lui aussi plaint des conditions de détention et d'actes de harcèlement constants. Il a été transféré vers différentes prisons et a indiqué être victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, tels que la détention à l'isolement pendant deux semaines et l'exposition au froid sans vêtements adaptés. Il affirme aussi que les autorités ont fait appel à des criminels pour le punir et même essayer de le tuer pour avoir aidé d'autres prisonniers, et qu'il fait l'objet d'insultes en permanence et de fouilles presque quotidiennes. Il n'est autorisé à avoir que des contacts limités avec ses proches. Les autorités repoussent sans arrêt ses rendez-vous médicaux et les soins dont il a besoin.

Nom : Waleed Abu al Khair  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 98/14, MDE 23/1546/2015, 24 avril 2015